



CANADIAN REGISTRATION BOARD OF OCCUPATIONAL HYGIENISTS CONSEIL CANADIEN D'AGRÉMENT DES HYGIÉNISTES DU TRAVAIL

Instructions pour remplir le formulaire de candidature ROH par procédure accélérée

Le processus d'examen ROH par procédure accélérée vise à reconnaître les qualifications universitaires d'étudiants qui ont terminé avec succès un programme de santé au travail et/ou d'hygiène du travail, de deuxième ou de troisième cycles, et de faciliter l'obtention de l'agrément professionnel requis pour exercer la profession d'hygiéniste du travail à travers le monde.

A. ADMISSIBILITÉ

Les finissants qui ont réussi leurs études dans l'un ou l'autre des établissements suivants sont actuellement admissibles :

- Université de la Colombie-Britannique – École de santé environnementale
- Université de Toronto – Département d'études supérieures en sciences de la santé publique
- Université McGill – Département de santé au travail
- Université de Montréal – Faculté de médecine – Département de santé environnementale et santé au travail

Titulaires d'une maîtrise :

Les individus pourront se présenter à la partie des questions à choix multiples du processus de l'examen ROH dès qu'ils ont terminé leurs études et jusqu'à 3 ans après l'obtention de leur maîtrise (MSc/ MPH/ MHS).

Titulaires d'un doctorat :

Les individus pourront se présenter à la partie des questions à choix multiples du processus de l'examen ROH dès qu'ils ont terminé leurs études et jusqu'à 2 ans après l'obtention de leur doctorat (PhD).

B. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES / RENSEIGNEMENTS

- 1) Veuillez remplir le Formulaire de candidature et le soumettre au registraire du CCAHT (par courriel de préférence) :
Courrier électronique : registrar@crboh.ca
Adresse postale : P.O. Box 26125 Maryland Postal Outlet, Winnipeg, Manitoba R3G 3R3
- 2) Les frais d'examen de 350 \$ (CAD) doivent être payés en ligne à www.ccaht.ca au moment de la soumission de votre demande. Le formulaire de candidature sera traité après le paiement des frais d'examen.
- 3) La cotisation annuelle est actuellement de 250 \$; les cotisations seront supprimées pendant l'année d'agrément ROH.
- 4) Veuillez noter que les renseignements personnels recueillis par le CCAHT sont utilisés seulement à des fins d'agrément et d'adhésion et ne seront utilisés ou distribués à aucune autre fin sans votre consentement.

C. REMPLIR LE FORMULAIRE

1. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Veuillez inscrire votre nom comme vous désirez le voir apparaître sur l'avis écrit de la décision du Conseil d'agrément vous signifiant la réussite de la Partie 1 du processus d'examen du ROH. Assurez-vous d'indiquer l'adresse postale que vous souhaitez utiliser.

www.ccaht.ca

Business Address/Adresse administrative:

P.O. Box 26125 Maryland Postal Outlet, Winnipeg, Manitoba R3G 3R3

Mise à jour - Janvier 2020

2. ÉDUCATION

Veillez indiquer les détails relatifs à vos études postsecondaires, en précisant les diplômes que vous obtiendrez ou que vous avez obtenus. Vous devez soumettre dans les meilleurs délais une preuve des diplômes obtenus, soit par la transmission d'un relevé universitaire officiel, soit par la transmission d'une photocopie notariée des diplômes. L'avis écrit de réussite de la Partie 1 de la *processus d'examen ROH par procédure accélérée* sera conditionnel à la réception du diplôme.

3. CERTIFICATIONS EN HYGIÈNE DU TRAVAIL

Pour le *processus d'examen ROH par procédure accélérée*, cette section peut ne pas s'appliquer.

4. AUTRES CERTIFICATIONS / TITRES PROFESSIONNELS

Veillez indiquer les détails relatifs à toute autre certification ou tout autre titre professionnel que vous détenez.

5. ADHÉSIONS

Veillez fournir la liste de vos adhésions aux organisations consacrées à l'hygiène du travail ou aux activités connexes, ainsi que votre niveau d'adhésion, le cas échéant. Indiquez tout poste que vous avez occupé (ou que vous occupez actuellement) par élection ou par nomination au sein de ces organisations ainsi que les dates.

6. EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

Veillez inclure une description détaillée de vos antécédents professionnels. Joignez une feuille si vous manquez d'espace.

VEUILLEZ NOTER : Le Conseil se réserve le droit de contacter vos précédents employeurs afin de vérifier les informations soumises.

7. RÉFÉRENCES

Veillez soumettre le nom d'au moins un hygiéniste du travail professionnel qui peut appuyer votre demande de candidature – généralement un instructeur de votre université. Veillez noter que le répondant doit remplir un questionnaire sur les références professionnelles et le soumettre directement au Conseil. Si possible, le répondant devrait être un Hygiéniste du travail agréé, membre du CCAHT.

À l'achèvement de la Partie 1 du processus d'examen et 3 ans d'expérience pratique pour le diplôme de maîtrise et 2 ans pour le diplôme de doctorat, une deuxième référence sera exigée de votre superviseur et d'un hygiéniste du travail professionnel.

8. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Veillez fournir tout renseignement supplémentaire concernant vos qualifications et expériences professionnelles que vous jugez pertinent et qui pourrait aider le Conseil à évaluer votre demande de candidature.

9. RECONNAISSANCE

Veillez cocher les cases indiquant que vous acceptez les conditions de la demande de candidature. Signez et inscrivez la date sur le formulaire de candidature.

D. SE PRÉSENTER POUR LA PARTIE RESTANTE DE L'EXAMEN ROH

Après la réussite de la section de l'examen ROH portant sur les questions à choix multiples de l'examen, le Conseil d'agrément émettra un avis indiquant que la Partie 1 de l'examen écrit a été complétée et que le candidat est réputé avoir complété une partie du processus d'examen ROH.

Pour être admissible à se présenter pour la partie restante du processus d'examen (Partie II de l'examen écrit et, subséquentement, l'examen oral), les dispositions suivantes s'appliqueront :

www.ccaht.ca

Business Address/Adresse administrative:

P.O. Box 26125 Maryland Postal Outlet, Winnipeg, Manitoba R3G 3R3

Mise à jour - Janvier 2020

Titulaires d'une maîtrise :

Les diplômés, détenteurs d'une maîtrise en Sciences, auront le droit de compléter la partie restante du processus d'examen 3 ans après avoir achevé la Partie 1 et auront jusqu'à 5 ans pour compléter la partie restante du processus d'examen. Si le candidat ne se présente pas à la Partie II du processus d'examen dans un délai de 5 ans, le Conseil d'agrément enlèvera le candidat de la liste des candidats admissibles à la procédure accélérée.

Le candidat devra soumettre une nouvelle demande avec des renseignements mis à jour. Veuillez noter que le candidat doit avoir travaillé en hygiène du travail pendant au moins 50 % de son temps au cours des 3 à 5 dernières années. Le candidat devra envoyer au moins une référence professionnelle à l'aide du Questionnaire sur les références professionnelles.

Titulaires d'un doctorat :

Les diplômés qui détiennent un diplôme d'études doctorales en Hygiène du travail ou en Santé au travail pourront s'engager dans la procédure accélérée de l'examen ROH 2 ans après avoir terminé la Partie I et auront jusqu'à 5 ans pour compléter la partie restante du processus d'examen. Si le candidat ne se présente pas à la Partie II du processus d'examen dans un délai de 5 ans, le Conseil d'agrément enlèvera le candidat de la liste des candidats admissibles à la procédure accélérée.

Le candidat devra soumettre une nouvelle demande avec des renseignements mis à jour. Veuillez noter que le candidat doit avoir travaillé en hygiène du travail pendant au moins 50 % de son temps au cours des 3 à 5 dernières années. Le candidat devra envoyer au moins une référence professionnelle à l'aide du Questionnaire sur les références professionnelles.

E. FRAIS À PAYER POUR LA DEMANDE DE CANDIDATURE / L'EXAMEN / LA COTISATION ANNUELLE

Les frais pour s'inscrire à la Partie I de la **procédure accélérée ROH** sont de 50 \$ et ne sont pas remboursables. Pour les candidats qui désirent de présenter à la Partie II de l'examen ROH, les frais sont de 350 \$ et ne sont pas remboursables.

Prière d'envoyer le formulaire de demande pour la **procédure accélérée ROH** ainsi que les frais non remboursables pour la demande au registraire du CCAHT :

Courriel (de préférence) : registrar@crboh.ca

Adresse postale : P.O. Box 26125 Maryland Postal Outlet, Winnipeg, Manitoba R3G 3R3

Les frais d'examen non remboursables (50 \$) peuvent être payés en ligne à www.ccaht.ca. Les frais sont exigibles au moment de la soumission de la demande. Votre demande sera traitée après la réception du paiement.

Après avoir réussi la Partie II du processus d'examen, des frais de cotisation annuelle s'appliqueront (250 \$ en 2020). Vous serez dispensé de ces frais au cours de l'année où vous obtenez votre agrément ROH.

www.ccaht.ca

Business Address/Adresse administrative:

P.O. Box 26125 Maryland Postal Outlet, Winnipeg, Manitoba R3G 3R3

Mise à jour - Janvier 2020